

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION d'EAU POTABLE
DE PRÉNOUVELLON - MEMBROLLES - TRIPLEVILLE - VERDES - CHARSONVILLE-
OUZOUER LE MARCHE**

Département de Loir-et-Cher

Arrondissement de BLOIS

Siège : Mairie déléguée de PRÉNOUVELLON 3, rue des Ecoles – 41240 BEAUCE LA ROMAINE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 21 mars 2024

L'an deux mil vingt quatre et le 21 mars à dix-sept heure trente, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie de PRÉNOUVELLON, sous la présidence de Monsieur Bernard ESPUGNA, Président du Syndicat.

Date de convocation : 13 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 9

Président de séance : Bernard ESPUGNA

Présents : Bernard ESPUGNA, Jean-Paul BEDIU, Jérôme SEJOURNE, Christine VEUILLE, Bruno VIVIER, Jean-Charles GAUCHERON, Christian ROUBALAY, Gérard GOUDEAU, Philippe POITOU,

Absent excusé : Monsieur Franck POINTEAU

Délibération 2

OBJET : Vote du compte administratif 2023

Il est demandé à Monsieur le Président de quitter la séance puis Monsieur Jean-Paul BEDIU présente le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur le Président du Syndicat.

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice écoulé, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Les membres du Comité Syndical constatent les identités de valeurs avec les écritures du Receveur Syndical, relatives au report à nouveau, au résultat de l'exercice et reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Un excédent cumulé d'investissement :	248.003,30 €
Un excédent cumulé de fonctionnement :	160.717,47 €
Restes à réaliser en dépenses d'investissement :	132.483,61 €
Reste à réaliser en recettes d'investissement :	145.250,00 €

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre
Acte rendu exécutoire après publication
Et dépôt en préfecture le 22 mars 2024

Délibéré, les jour, mois et an ci-dessus
Le Président,

